

Bruxelles, le 12 juillet 2017

## Déclaration commune au constat d'accord de la concertation "Flexitime"

# Horaire et communications mobiles

Les OSP soulignent que l'utilisation croissante des techniques de communication numérique et la volonté actuellement affichée de faire du Secrétariat général du Conseil une institution active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an peuvent exposer le personnel à des sollicitations professionnelles constantes à la suite desquelles la vie professionnelle empiéterait de plus en plus sur la sphère privée, ce qui est par ailleurs interdit par un certain nombre de dispositions légales.

Être constamment connecté à son travail par ordinateur, tablette ou smartphone interposé présente des risques pour le bien-être et la santé du personnel (stress, anxiété, dépression, insomnie, burn-out, ...), réduit la productivité et influence la qualité du travail.

Accorder à cette question toute l'attention requise est dans l'intérêt tant de l'institution que du personnel. Dans la concertation prévue à l'automne, les OSP demanderont de définir des mesures pour éviter ces sollicitations constantes et leurs conséquences néfastes pour la santé du personnel.

---